



NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

62 N° 5 1935

Individualisme chrétien chez Saint Jean

Joseph BONSIRVEN

p. 449 - 476

<https://www.nrt.be/fr/articles/individualisme-chretien-chez-saint-jean-3494>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

INDIVIDUALISME CHRÉTIEN

CHEZ SAINT JEAN

« Pour vous, l'onction, que vous avez reçue de Dieu, demeure en vous et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne... Mais son onction vous enseigne sur toutes choses. » Ces assurances de saint Jean (*première épître*, II, 27), quelle aubaine pour les partisans de l'individualisme ! Le chrétien, en matière de foi et pour sa direction personnelle, n'aurait pas besoin de recourir aux autorités ecclésiastiques : dans son intime, l'esprit de Jésus-Christ, dont il est tout pénétré, comme d'une huile subtile, l'inspire : il l'instruit des vérités à croire, il lui fait discerner les erreurs à rejeter, il lui suggère les décisions morales opportunes.

Les chefs de la réforme n'ont pas manqué d'abuser de ces textes johanniques. Voici quelques considérations significatives de Luther, glanées dans ses leçons sur la première épître de saint Jean (1) :

Nous l'avons entendu parler de l'Antéchrist ; maintenant suit un autre paragraphe où saint Jean se soumet et témoigne son respect

(1) *Œuvres* de LUTHER, édition de Weimar, vol. XX, 1898. Leçons prononcées pendant l'automne de 1527. Nous n'avons de ces leçons que des notes prises par des auditeurs, notes écrites en latin, traversées parfois de mots allemands. Il serait trop pénible de citer ou traduire toujours textuellement ces phrases ordinairement incomplètes et souvent incorrectes.

pour l'Esprit-Saint qui est dans les croyants ; il ne se donne pas pour le maître des croyants, mais plutôt pour leur frère. Tout comme Paul disant : « nous participons à votre joie » (2 *Cor.*, I, 23) ou « toutes choses sont vôtres » (1 *Cor.*, III, 22). Car là où est venue la parole de Dieu, tout docteur estime que ses fidèles sont ses égaux. Ils ne font pas comme les papistes qui se donnent pour leurs supérieurs... L'apôtre doit donc se soumettre même à trois ou quatre fidèles. Il a reçu une charge, mais il n'y a rien qui lui permette de se placer au-dessus des autres. Ainsi au commencement de l'épître, il écrit : « afin que vous ayez part avec nous » et non « pour que vous nous obéissiez »... (p. 674, sq.)

Il arrive parfois que l'auditeur comprenne mieux la parole qu'il reçoit du docteur que le docteur lui-même.

Cela vient de ce que l'Esprit-Saint, en même temps qu'il fait le chrétien, parce qu'il lui confère l'onction, le constitue prêtre et roi (p. 676, 684). Or, il appartient au prêtre de prophétiser, de gouverner et diriger les princes en tout ce qui regarde Dieu... De par Dieu il nous a été donné que notre parole soit une parole de salut, parce qu'il a mis en notre bouche sa parole... Le chrétien, enseignant la parole de Dieu, est comme Dieu dans le monde (p. 688, 683).

Cette inspiration est un critère infaillible de la vérité.

Quand l'onction vous dit quelque chose par le moyen de la parole de l'Évangile, alors vous sentez dans le cœur que c'est vrai... Je sens cela dans mon cœur : le Christ est mort pour moi ; cela est réellement vrai ; c'est-à-dire que vous sentez dans votre cœur, suivant que vous enseignez l'onction (p. 688, sq.).

L'onction devient même un moyen de révélation :

L'Esprit qu'il nous a donné est efficace... A ceux qui aiment la parole et l'écoutent volontiers, la parole apporte les prémices de l'esprit par quoi ils comprennent Dieu en eux-mêmes (p. 722).

« Et vous savez toutes choses » : qui connaît le Christ, connaît toutes choses... non seulement celles qui sont nécessaires à la piété : ce qu'est le Christ, comment il faut se conduire suivant la charité, porter sa croix, juger des mauvais esprits... (p. 676, 679).

Calvin, hostile à l'inspiration individuelle et convaincu qu'il ne peut y avoir de révélation en dehors de l'Écriture (1), ne

(1) Cfr PANNIER, *Le témoignage du Saint-Esprit, essai sur l'histoire du dogme dans la théologie réformée*, Paris, 1893, p. 135, 200, 88... Dans le commentaire de Calvin sur 1 *Joh.* IV, 1, p. 347 : *nemini permissum privato suo nomine loqui.*

laisse pas d'exploiter l'épître de saint Jean au profit de sa doctrine sur l'Esprit inspirateur (1). S'il s'élève contre les fanatiques, « qui s'emparent du témoignage de Jean pour exclure de l'Église la pratique du ministère extérieur » (p. 328, sur II, 27), il déclare aussi que Dieu accorde cet esprit à tous les chrétiens (p. 348 sur IV, 1), esprit qui leur permettra d'exercer un certain discernement (*delectus*) relativement aux vérités religieuses (p. 324, 326, 327, 328 sur II, 20, 21, 24, 27) : de la sorte « l'esprit est comme un sceau, par lequel nous est attestée la vérité divine ».

Saint Jean pourrait-il donc être invoqué comme le patron de l'individualisme protestant et son « *unctio a sancto* » comme la devise de l'inspiration individuelle, indépendante de toute hiérarchie ?

Voici une autre constatation, bien faite pour nous rassurer. Un des chefs de la contre-réforme, celui qui a le plus fait pour satisfaire, dans les limites de la plus stricte orthodoxie et du plus entier loyalisme ecclésiastique, aux aspirations individualistes de la Renaissance, saint Ignace s'est complu à attribuer à l'*unctio Spiritus Sancti* une part considérable dans la direction et le gouvernement de son Institut. A propos de l'admission des sujets, il écrivait : « La mesure à garder en toutes choses, l'onction sainte de la divine Sagesse l'apprendra à ceux qui, pour son service et sa gloire plus abondante, seront alors chargés de ce soin » (2). Sur la conduite que doivent garder les ouvriers de la Société, travaillant en des régions et des conditions si diverses, il conclut : « Et bien que cela ne puisse être enseigné que par l'onction du Saint-Esprit et par cette prudence, que le Seigneur a coutume de communiquer à ceux qui se confient en sa divine Majesté, cependant on peut en quelque mesure frayer la voie par des documents, qui aident

(1) *Commentaire de Calvin sur la 1^{re} Johannis*, dans *Corpus reformatorum*, I. *Calvini opera*, vol. LXXXIII, Brunsvigae, 1896, col. 297-376.

(2) *Constitutiones Societatis Jesu, cum earum declarationibus, prima pars*, cap. II, 13.

et qui disposent à recevoir les effets de la grâce divine » (1). Sur l'envoi des sujets en mission : « Bien que ce soit la souveraine Providence et la direction de l'Esprit-Saint qui fassent choisir le meilleur... le supérieur pourra les envoyer, suivant que le lui enseignera l'onction du Saint-Esprit, ou qu'il l'estimera meilleur et plus opportun en présence de la divine Majesté » (2).

De pareilles déclarations, sous la plume d'un tel homme, nous sont un sûr garant que le recours confiant à l'onction du Saint-Esprit peut trahir tout autre chose que les délires d'un illuminisme malsain ou les revendications d'un individualisme révolté. Bien plus, elles nous engagent à chercher chez saint Jean la loi de l'individualisme chrétien.

La loi de l'individualisme chrétien : c'est supposer qu'il doit y avoir un individualisme chrétien. N'est-ce pas évident ? Actuellement les naturalistes observent volontiers qu'il n'y a pas, à proprement parler, des espèces animales, mais des individus. Dans les classifications abstraites, l'individu se perd dans l'espèce; au concret, l'individu prime l'espèce. L'avant-dernière Semaine sociale de France (Reims, 1933) avait pour objet de définir et affirmer les droits de l'individu en face de la société civile et de rappeler que, si l'homme est fait pour vivre en société, la société est faite pour la personne humaine.

Ces remarques nous aideront à mieux comprendre quels rapports lient l'Église et le chrétien. Personne ne peut venir au Père si ce n'est par le Christ, et par l'Église, son corps mystique; c'est à la hiérarchie ecclésiastique que le Prêtre éternel a légué ses pouvoirs de magistère, de direction et de sanctification; le Souverain Pontife et les évêques ont seuls autorité pour enseigner et paître les brebis du divin bercail.

(1) *Ibid.*, quarta pars, cap. VIII, 8.

(2) *Ibid.*, septima pars, cap. II, littera F. Il faudrait joindre à ces indications tous les autres textes où saint Ignace exprime sa confiance en l'action du Saint-Esprit et diverses inspirations célestes, en l'intervention de la loi intérieure d'amour et de charité, que l'Esprit-Saint a coutume de graver dans les cœurs.

Mais à l'appel du Pasteur c'est chacune des brebis, appelée par son nom, qui personnellement répond. C'est que chacun a des devoirs personnels : devoir personnel de la foi, qui l'incorpore au Christ, — et les théologiens notent que l'infaillibilité du magistère est ordonnée à produire et à garantir la foi des fidèles; devoir personnel de confiance et d'amour filial envers Dieu; devoir personnel de la conversion et de la prière cordiale; devoir personnel de coopérer à l'édification du corps du Christ, « chacun suivant la mesure de la fonction qui lui a été assignée » (*Éph.*, IV, 16). Toutes ces activités sont produites en chacun par sa faculté spirituelle, par cet « esprit » que développe en chaque chrétien l'Esprit-Saint : « vous êtes en possession de l'esprit, puisque l'Esprit de Dieu habite en vous » (*Rom.*, VIII, 9). Il était donc tout naturel que saint Jean rapportât ces activités intérieures et individuelles à « l'onction de l'Esprit-Saint ».

Combien nous comprenons que ces principes aient été présentés par saint Jean! Son évangile, l'évangile mystique, est aussi l'évangile le plus sacramentaire, celui qui insiste le plus sur la nécessité de naître de l'eau et de l'Esprit-Saint, sur la nécessité de manger la chair du Fils de l'homme et de boire son sang : admirable harmonie du point de vue social et du point de vue individuel! Il convenait également que sa grande épître définît quelles sont, sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique, les exigences individuelles et les devoirs de la vie intérieure.

Au reste, en cette matière, saint Jean n'était ni un isolé ni un novateur. Il répétait les leçons qu'il avait reçues du Maître et qu'il a consignées dans son évangile; de son côté, saint Paul enseignait à ses fidèles pareille doctrine : nous aurons l'occasion, au cours de cet article, de nous référer à ces deux séries de textes.

Les directions de saint Jean sur l'individualisme chrétien se rapportent à la vie de foi et à la vie de piété, les deux domaines où l'individu doit faire œuvre propre, ne pas se perdre, unité anonyme et irresponsable, dans l'activité collective de l'Église.

Mais auparavant, il s'impose de résoudre une question préalable : les principes exposés concernent-ils tous les chrétiens ou seulement une élite de privilégiés ?

* * *

Une lecture superficielle de l'épître pourrait faire croire qu'elle s'adresse principalement à des mystiques. Né de Dieu, le chrétien ne pèche pas ; bien plus, il ne peut pécher (III, 6, 9 ; v, 18) ; il a une connaissance intime de Dieu, il le voit (II, 3, 13, 14 ; III, 6 ; v, 20) ; il jouit d'une union étroite avec Dieu, il demeure en lui, suivant les assurances de l'Esprit (I, 3 ; III, 24 ; IV, 12, 13) ; il croit avoir la plénitude de l'amour, de l'amour de Dieu (II, 5 ; IV, 12, 17).

Toutefois, d'autres indices montrent bien que les destinataires de la lettre sont des chrétiens ordinaires. Ils doivent se déclarer pécheurs et confesser leurs péchés (I, 8, 9) ; quelques-uns commettent des péchés, quoique non *ad mortem* (v, 16, 17) ; leur conscience peut leur adresser des reproches (III, 20) ; ils ont besoin de la propitiation du Christ pour que leurs péchés soient expiés (I, 9 ; II, 1, 12). Il est nécessaire de les mettre en garde contre les idoles (v, 21), contre l'amour du monde (II, 15-17), contre la haine (II, 9-11) ou contre une charité trompeuse et illusoire (III, 17, 18 ; IV, 20 ; v, 2) ; ils sont exposés à se laisser égarer et ils doivent savoir discerner les faux prophètes (II, 18, 22, 27 ; III, 7 ; IV, 1). Ces déficits ou ces faiblesses ne se rencontreraient pas chez des parfaits.

Mais alors l'apôtre n'aurait-il pas en vue deux espèces différentes de chrétiens : le commun des fidèles, tombant en toutes sortes de fautes, et les gnostiques, qu'il tient pour dégagés, sinon totalement protégés, du péché ? Aucune indication ne permet de distinguer ainsi dans les destinataires de l'épître deux catégories différentes. L'auteur parle ici et là aux mêmes chrétiens : il sait qu'ils ne sont pas tous parvenus au même degré de perfection : les commençants se laissent plus facilement induire au péché, à méconnaître la vraie charité, à

violer les commandements; les plus avancés sont plus fermés dans la charité, dans la fidélité aux préceptes. Les uns et les autres sont déjà fils de Dieu, sont en communion avec lui, le connaissent, possèdent l'Esprit-Saint; à tous, l'onction de cet Esprit fait discerner les antéchrists et les faux-prophètes. Néanmoins, seuls, les meilleurs jouissent de la perfection de la charité, d'un don de discernement plus sûr, d'une confiance en Dieu plus imperturbable, d'une connaissance de Dieu plus transparente.

Notre explication se trouve comme illustrée et confirmée par les indications que nous a laissées saint Paul sur la composition de la communauté de Corinthe. Là aussi se rencontraient des chrétiens, qui se laissaient aller à leurs instincts tout humains : les hommes naturels ou psychiques (*I Cor.*, II, 14) ou les charnels (III, I, 3); aveuglés par leurs passions, ils étaient incapables de pénétrer la vraie sagesse, ouverte au contraire aux parfaits (II, 6), aux spirituels, aux pneumatiques, « qui jugent de toutes choses, alors qu'eux-mêmes ne sont jugés par rien » (II, 15, 13; III, I).

Parfaits et spirituels, psychiques et charnels, ces qualificatifs ne désignent pas tout autant de catégories de chrétiens : ils connotent seulement les degrés décroissants de la vie chrétienne. Comme le montre le R. P. Allo, dans son tout récent commentaire de la première aux Corinthiens, tout chrétien est « devenu pneumatique », parce qu'il a reçu « l'Esprit de Dieu, qui est venu verser ses secrets dans l'intelligence de ceux que le baptême associait à la mort et à la vie du Christ » (1). Mais pour ainsi parler, il n'est encore spirituel qu'en droit et comme virtuellement; ce n'est que lorsqu'il sera dépouillé de ses conceptions charnelles et qu'il sera éclairé et dirigé complètement par l'Esprit, qu'il méritera d'être appelé, vraiment et au plein sens du titre, spirituel. Alors seulement il parviendra à la possession de la Sagesse divine, qui n'est pas autre chose que

(1) E.-B. ALLO, *Saint Paul, première épître aux Corinthiens*, Paris, 1934, pp. 88, 113.

l'entier développement de sa foi : car « les parfaits vivent sur les mêmes vérités que le commun des croyants » (p. 115). Dieu, qui ne met pas de mesure dans le don de son Esprit, accorde à toutes les âmes qui croient au Christ la participation à sa propre science : seules les âmes généreuses, les âmes intérieures, sauront faire valoir ces grâces et vivre intensément leur foi.

Aussi bien, dans le domaine religieux, comme dans tous les autres domaines, ce sont les âmes les plus hautes qui manifestent la vie la plus personnelle. Les autres, si lentes à exorciser leur animalité, arrivent difficilement à dégager leur personnalité : leurs idées, leurs sentiments, leurs volontés, leurs aspirations sont celles de la collectivité; elles sont une brebis du troupeau. Dans le christianisme en particulier, ce sont les saints qui sont à la fois le plus personnels et le plus sociaux : ayant une haute conscience de la fonction qui leur est échue dans le corps mystique du Christ, ils ont à cœur de porter à son maximum leur activité, individuelle et incommunicable, de membre distinct, et tout autant de se conformer, pour mieux jouer ce rôle, au mouvement total de l'organisme, à l'influx et à la direction qui vient de la tête; pratiquement, ils sont avides de suivre les prescriptions de la hiérarchie. En conséquence, ils apparaissent les plus obéissants et les plus libres et spontanés et, en matière de foi, les plus orthodoxes et les plus illuminés, les plus attachés aux définitions du magistère et aussi les plus savants de science personnelle.

* * *

Transcrivons tout au long les exhortations, par lesquelles saint Jean assure ses lecteurs qu'ils possèdent la science de la foi : « Mes petits enfants, c'est l'heure dernière, et, suivant que vous avez entendu que l'Antéchrist doit venir, dès maintenant beaucoup d'antéchrists sont arrivés : d'où nous connaissons que c'est l'heure dernière. Ils sont sortis de nos rangs, mais ils n'étaient pas des nôtres : car s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous; mais (ils se sont séparés de nous)

afin qu'ils se manifestent tous comme n'étant pas des nôtres.

« Mais vous, vous possédez l'onction qui vient du Saint et tous vous avez la science. Je vous ai écrit, non que vous ne connaissiez pas la vérité, mais que vous la connaissez et qu'aucun mensonge ne vient de la vérité.

« Qui est le menteur, sinon celui qui nie que Jésus est le Christ? Voilà l'antéchrist, celui qui nie le Père ainsi que le Fils... Pour vous, ce que vous avez entendu dès le principe, que cela demeure en vous! ... Ces choses, je vous les ai écrites en raison de ceux qui vous trompent. Pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne. Mais suivant que son onction vous enseigne au sujet de toutes choses, — et cela est véritable et non mensonge —, et, suivant qu'elle vous a enseigné, demeurez en lui! » (II, 18-27).

Ces directions sont données pour prémunir les fidèles contre les hérésies que propagent les antéchrists, les ennemis du Christ, les faux prophètes. Les chrétiens peuvent les discerner et les démasquer sans peine : car ces hérésies sont diamétralement opposées à la doctrine traditionnelle qu'ils ont reçue. Et d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin d'autre instruction, les vrais fidèles peuvent pratiquer ce discernement. Pourquoi? parce qu'ils possèdent l'Esprit-Saint.

Tous les interprètes s'accordent, en effet, à reconnaître dans cette onction l'Esprit-Saint. Cette onction est dite leur venir du Saint : ce qui peut s'entendre du Père, mais plutôt du Fils, celui « en qui ils doivent rester afin de n'avoir pas à rougir au moment de sa parousie » (II, 28). Notation qui correspond aux paroles de Jésus promettant aux siens de leur envoyer l'Esprit (*Jean*, xv, 26; xiv, 26; *Luc*, xxiv, 49).

Cette possession de l'Esprit est appelée une onction, expression riche de sens. Par là d'abord, les chrétiens sont assimilés au Christ que « Dieu a oint d'Esprit-Saint et de puissance » (*Act.*, x, 38; cf. iv, 27; *Luc*, iv, 18, citant *Is.*, lxi, 1; *Heb.*, i, 9, citant *Ps.*, xlv, 8; 2 *Cor.*, i, 21). Le mot d'onction contient aussi l'idée d'une consécration divine : le

roi, que le prophète a sacré par l'onction d'huile, est dit oint par Dieu lui-même :

J'ai trouvé David, mon serviteur,
je l'ai oint de mon huile sainte.
Ma main sera constamment avec lui
et mon bras le fortifiera (*Ps.*, LXXXIX, 21, 22) (1).

Consécration qui peut se passer d'onction :

L'esprit de Yahvé est sur moi,
parce que Yahvé m'a oint :
il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux malheureux,
panser ceux qui ont le cœur brisé (*Is.*, LXI, 1).

Enfin l'onction, pratiquée avec une huile au parfum pénétrant et indélébile, éveille l'idée d'une propriété durable et profonde : celle d'une force divine, que Dieu a infusée à son héros, roi ou messie, pour le rendre capable d'exercer sa mission providentielle et surhumaine.

Cette onction de l'Esprit-Saint est présentée comme un maître intérieur qui instruit directement les chrétiens, leur communiquant toute science et dispensant de recourir à un autre enseignement extérieur. Voilà les propositions difficiles, qu'il importe de bien entendre.

Notons d'abord que ces affirmations de saint Jean ne sont pas isolées : elles se rejoignent à tout un courant traditionnel. Voici premièrement une remarque de saint Paul, dont la teneur rappelle singulièrement les termes mêmes de saint Jean (II, 27) : « Pour ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive : car vous-mêmes êtes instruits par Dieu (*θεοδιδαστοι*) de (ce devoir de) s'aimer les uns les autres (1 *Thess.*, IV, 9).

Et à son tour, l'expression dont use saint Paul (*θεοδιδαστοι*) paraît comme un écho d'une prédication de Jésus : «... Personne ne peut venir à moi, si le Père, qui m'a envoyé, ne le tire; et moi, je le ressusciterai au dernier jour. Il est écrit dans les

(1) Voir aussi dans le même sens : 1 *Sam.*, X, 1; XV, 17; 2 *Sam.*, XII, 7; 2 *Rois*, IX, 3, 6, 12; 2 *Chron.*, XXII, 7.

prophètes : et ils seront tous instruits par Dieu (διδασκτοὶ Θεοῦ) : quiconque écoute le Père et se met à son école vient à moi : ce n'est pas que personne ait vu le Père; seul, celui qui est de Dieu, celui-là a vu le Père. En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit possède la vie éternelle » (*Jean*, VI, 44-46). Jésus fait allusion aux promesses messianiques, contenues dans Isaïe et dans Jérémie :

Je ferai de tous tes fils des disciples de Yahvé (διδασκτοῦς Θεοῦ)

(*Is.*, LIV, 13).

Car voici l'alliance,

que je ferai avec la maison d'Israël,
après ces jours-là, — oracle de Yahvé :

Je mettrai ma loi au-dedans d'eux

et je l'écrirai sur leur cœur ;

et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple.

Un homme n'enseignera plus son prochain,

ni un homme son frère,

en disant : « connaissez Yahvé » !

Car ils me connaîtront tous,

depuis les petits jusqu'aux grands, — oracle de Yahvé.

(*Jér.*, XXXI, 33, sq. ; cité aussi dans *Héb.*, VIII, 8-12).

Tous ces textes nous aideront à préciser en quel sens il faut entendre cette instruction, donnée par l'onction, et dispensant de toute autre instruction.

Nulle part n'est promise la révélation intérieure d'une vérité nouvelle, ainsi que le voudrait l'individualisme luthérien; ce qui est promis, c'est l'adhésion cordiale, efficace, à des connaissances déjà communiquées : l'unique Dieu, la loi de Dieu, le précepte de l'amour fraternel. Jésus marque encore plus la vraie nature de cet enseignement divin intime, qui ne révèle pas l'objet à croire, mais se contente de pousser à l'acte de foi : pour croire en Jésus, il est nécessaire de se mettre à l'école de Dieu, d'être intérieurement docile à sa parole.

Cette idée d'une révélation intérieure est formellement exclue par le texte que nous étudions de l'épître de saint Jean. Pour résister aux séductions hérétiques des antéchrists, les fidèles n'ont qu'à se tenir à la doctrine « qu'ils ont reçue dès le

principe » (II, 23); en d'autres termes, à l'enseignement traditionnel. Et la formule courante de cet enseignement traditionnel est rappelée : Jésus est le Christ (II, 22), Jésus-Christ, venu en chair (IV, 1).

Si l'onction du Saint-Esprit n'enseigne pas de nouvelles révélations, que peut-elle enseigner, et comment peut-elle donner des enseignements au sujet de toutes choses ? La réponse à cette question nous sera fournie par d'autres textes de l'épître et aussi par les passages parallèles du Nouveau Testament. Suivant l'indication déjà recueillie, cet enseignement n'est pas une révélation, mais il éclaire sur la Révélation, présentée par ailleurs.

La première lumière qu'infuse l'onction sainte, c'est la lumière de la foi, ou, pour nous conformer à la langue johannique, le témoignage du Père. Ce témoignage, saint Jean le mentionne expressément vers la fin de son épître : « Si nous recevons le témoignage des hommes, le témoignage de Dieu est supérieur : car il y a un témoignage de Dieu qu'il a rendu au sujet de son Fils : celui qui croit au Fils de Dieu a ce témoignage en lui » (v, 9, 10). Ces mots ne peuvent s'appliquer qu'à une motion divine, immanente à notre âme et attestant que Jésus est le Fils de Dieu; témoignage que ne reçoivent pas les incroyants et qui donc, en une certaine mesure, ne retentit pas dans leur cœur.

Nous pensons que c'est ce même témoignage du Père que Jésus désigne dans son discours sur les témoins qui l'accréditent. Après avoir invoqué le témoignage de Jean et celui des œuvres que le Père accomplit en lui, il ajoute : « Et aussi le Père qui m'a envoyé, lui aussi a témoigné à mon sujet; mais vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa face, et sa parole vous ne l'avez pas permanente en vous, parce qu'à celui qu'il a envoyé vous ne croyez pas » (*Joh.*, v, 37, sq.). Je sais bien que la plupart des commentateurs voient dans ce témoignage du Père, soit le témoignage des œuvres que le Père fait en lui, soit le témoignage des Écritures, allégué aussitôt après. Nous croyons pourtant que ce témoignage du Père désigne un témoignage distinct, la

parole intérieure de Dieu. Voici les motifs qui fondent notre sentiment : un certain parallélisme général avec le texte de l'épître sur le témoignage intérieur de Dieu; le témoignage du Père est donné comme un témoignage intérieur, supposant ou impliquant la possession intime de sa parole; bien que les paroles de l'Écriture soient attribuées à Dieu même, il semble ici que ce témoignage de l'Écriture soit donné pour lui-même; le témoignage de Moïse; et de toute façon, si le témoignage du Père est celui de l'Écriture, il ne devient efficace que par l'acceptation et par la possession intime de la parole de Dieu immanente à l'âme, ce qui est encore un témoignage intérieur du Père (1).

En tout cas c'est ce témoignage du Père, cette action intime de Dieu qu'il faut voir dans les paroles de Jésus déjà citées : « Personne ne peut venir à moi si le Père, qui m'a envoyé, ne le tire... tous seront instruits par Dieu ». Voici quelques-uns des commentaires de saint Thomas sur ces paroles :

Le Père tire à son Fils en diverses manières, suivant les modes humains d'attirer sans violence. Car un homme en tire un autre en le persuadant par des raisons : de cette façon, le Père tire les hommes à son Fils, en démontrant qu'il est son Fils, ce qu'il fait de deux façons : soit par une révélation intérieure (*Matth. xvi, 17*) : « Bienheureux es-tu, Simon Barjona, parce que ni la chair ni le sang te l'ont révélé (à savoir que le Christ est le Fils du Dieu vivant), mais mon Père »; soit par le pouvoir d'accomplir des miracles, qu'il tient du Père (*Joh. v, 36*). « Il tire aussi par des caresses » (*Prov., VII, 21*). Et ainsi ceux qui font attention à Jésus, à cause de l'autorité de la majesté paternelle, sont tirés par le Père. Quiconque croit dans le Christ à cause qu'il le croit Fils de Dieu, celui-là, le Père, c'est-à-dire la Majesté paternelle, le tire au Fils...

Mais encore parce que la vertu d'attirer se trouve, non seulement dans la révélation extérieure, ou l'objet, mais aussi dans un instinct

(1) Saint Thomas, dans son commentaire, distingue ce témoignage du Père, et du témoignage des œuvres, et du témoignage des Écritures. Il voit là un témoignage intérieur, non « sensibiliter », mais « intelligibiliter ». Dieu atteste « intelligibiliter » en inspirant à leurs cœurs ce qu'ils doivent croire et tenir... « *Et vous n'avez pas sa parole immanente en vous : c'est-à-dire, vous n'avez pas sa parole inspirée intérieurement...* ». « *Vous n'avez pas entendu sa voix* signifie cette parole intérieurement inspirée qu'ils n'avaient pas ».

intérieur qui pousse et meut à croire; aussi bien le Père en attire beaucoup au Fils par l'instinct de l'opération divine qui intérieurement meut le cœur de l'homme à croire...

Personne ne vient au Fils s'il ne l'a entendu manifester par le Père (car la connaissance par ouï-dire se fait par le moyen de celui qui a vu).

Saint Thomas retrouve les mêmes idées dans la parole de Jésus : « Les brebis entendent sa voix... Vous, vous ne croyez pas parce que vous n'êtes pas de mes brebis » (*Joh.*, x, 4, 26). « Il y a une voix du Christ, commente-t-il, que personne, si ce n'est le prédestiné, ne peut entendre ».

Enfin nous sommes heureux de lire dans un discours de saint Robert Bellarmin tout un développement sur ce témoignage intérieur de Dieu, sa nécessité et le mode de son action :

Il y a surtout deux facteurs qui nous meuvent à croire : la lumière intérieure de la foi et les arguments internes...

La lumière de la foi ne me paraît pas moins nécessaire pour croire les dogmes que l'Église catholique nous propose, que ne l'est la lumière naturelle de l'intelligence pour connaître les premiers principes... Les chrétiens, illuminés par Dieu d'une lumière divine et surnaturelle, professent comme très certains et très vrais les premiers principes de notre foi, bien qu'ils soient difficiles et au-dessus des prises de la raison... Ainsi, tous nos discours, et même tous nos autres signes et prodiges, ne suffisent pas à persuader de notre foi païens ou hérétiques, à moins que Dieu lui-même n'intervienne comme docteur et n'illumine leur intelligence de cette divine lumière..

Doctrines confirmées par l'exemple des Juifs qui n'ont pas cru au Christ qu'ils entendaient, au Verbe et Sagesse du Père, prêchant et faisant des miracles... Quoi de plus éloquent que le Verbe ? Quoi de plus saint que Lui ?

Aussi bien, c'est à bon droit que le Seigneur disait : « Quiconque écoute le Père et se met à son école, vient à moi. Il y en a parmi vous qui ne croient pas ; c'est pourquoi je vous dis que personne ne peut venir à moi, si cela ne lui a été donné par mon Père ».

Pareillement, l'apôtre Paul ne fut pas converti par la prédication du bienheureux Étienne, qu'il avait entendue, ni par les miracles qu'il avait vus... Qu'est-ce qui l'a changé miraculeusement et l'a subitement persuadé, lui que ni les paroles, ni les miracles n'avaient pu persuader ? Certes, rien d'autre que l'onction de l'Esprit-Saint; l'onction l'instruit; et il eut, pour maître et témoin intérieur, celui

dont le bienheureux Jean disait : « Celui qui croit au Fils de Dieu a le témoignage de Dieu en lui-même » (1).

Les fidèles de saint Thomas ont sans peine reconnu dans ces considérations la doctrine de leur maître sur la lumière de foi; nous transcrivons un des nombreux textes du saint Docteur sur le sujet :

Quand on donne son assentiment à des données, il faut que quelque chose incline l'assentiment : ainsi la lumière innée naturelle nous pousse à admettre les premiers principes qui sont connus par eux-mêmes... Dans la foi par laquelle nous croyons en Dieu (in Deum), il y a non seulement l'acceptation des choses que nous admettons, mais quelque chose qui incline à les admettre. Ce quelque chose est une lumière, à savoir l'habitus de la foi, divinement infus à l'intelligence humaine. Lumière beaucoup plus efficace pour produire l'assentiment que toute démonstration ; car, bien que celle-ci ne conduise pas à une conclusion fausse, cependant, fréquemment, elle est un sujet d'erreur, en ce qu'on croit démonstratif ce qui ne l'est pas... La lumière de la foi, qui est comme une empreinte de la vérité première dans notre intelligence, ne peut pas tromper, pas plus que Dieu ne peut tromper ni mentir. Par suite cette lumière suffit à former le jugement.

Néanmoins cet habitus ne meut pas par le moyen de l'intelligence, mais par le moyen de la volonté : en conséquence, elle ne fait pas voir ce qui est cru, et elle ne force pas l'assentiment, mais elle fait qu'on donne volontairement son assentiment.

D'où il appert que la foi vient de deux sources : de Dieu, du chef de la lumière intérieure, qui induit à donner son assentiment ; et du chef des choses qui sont proposées au-dehors et qui proviennent de la révélation divine (2).

Ces derniers mots définissent exactement une des parties de l'activité personnelle du chrétien dans son acte de foi. La

(1) R. BELLARMINI, Politiani, s. I., *Opera omnia*, Paris, 1873. Conciones duodecim continentibus argumenta totidem ad hominem catholicum in sua fide confirmandum et haereticum a perfidia sua convertendum. Concio prima de lumine fidei, p. 516, sq.

On peut lire des développements analogues dans saint François de Sales, qui a si souvent utilisé les œuvres de Bellarmin : *Traité de l'amour de Dieu*, Livre I, II, chap. 14.

(2) *In Boetium, de Trinitate*, Quest. III, art. 1, ad 4^{um}. Il serait facile de multiplier les effata de saint Thomas sur le lumen fidei ou gratiae : v. g. 2^a 2^{ae}, q. I, art. 5, 1^m; q. II, art. 3, 2^m; 1^a 2^{ae}, q. CIX, 1...

révélation, proposée au-dehors, est soustraite à son action personnelle; le facteur individuel consiste d'abord dans cette lumière de foi, grâce divine, intérieure et donc toute individuelle; grâce qui est en l'homme sans être de l'homme, grâce qui pousse et soutient son assentiment, qui, lui aussi, est et doit être un acte tout personnel.

A ce premier enseignement de l'onction divine, au témoignage intérieur, se joint un second enseignement, celui du Maître intérieur. La lumière, qui conduit à donner son assentiment, donne aussi quelque intelligence et quelque goût de l'objet révélé, intelligence nécessaire pour que l'assentiment soit raisonnable, intelligence et goût évidemment individuels et incommunicables. C'est ainsi que l'exégèse catholique traditionnelle a compris l'onction qui enseigne toutes choses.

Le vénérable Bède la résume très clairement :

« De même que son onction vous enseigne sur toutes choses ». C'est à juste titre qu'il a ajouté *de omnibus*, tout comme dans l'Évangile, le Seigneur, parlant du même Esprit, dit aux disciples : « Il vous enseignera toutes choses » (xiv, 26). Car, à moins que ce même Esprit ne soit présent au cœur de l'auditeur, vain sera le discours du docteur. Personne ne doit donc faire un mérite à celui qui enseigne de ce que sa parole a été comprise : car, à moins que ne soit au-dedans celui qui enseigne, c'est en vain qu'au-dehors peine la langue du docteur (*P. L.*, xciii, col. 96).

Écoutons maintenant saint Augustin exposant oratoirement cette même doctrine : il répond aux objections que pourraient soulever les tenants du sens individuel :

« Et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne, puisque son onction vous enseigne sur toutes choses ». Que faisons-nous donc, frères, puisque nous vous instruisons ? Si son onction vous instruit de toutes choses, c'est pour rien que nous nous donnons de la peine... Mais je me permettrai de dire à Jean lui-même : possédaient-ils l'onction, ceux à qui tu parlais ? Tu as dit : « puisque son onction vous instruit de toutes choses ». Pourquoi as-tu composé cette épître ? Pourquoi les enseignais-tu ? pourquoi les instruais-tu ? pourquoi voulais-tu les édifier ?

Voici, frères, le grand mystère que vous devez considérer : le son de nos paroles frappe les oreilles, mais le maître est au-dedans. Ne

pensez pas que l'on puisse apprendre quoi que ce soit d'un autre homme. Nous pouvons vous adresser des avertissements par le bruit de notre voix : si au-dedans n'est pas celui qui instruit, vain est ce bruit.

Voulez-vous comprendre, frères? N'est-ce pas que tous vous entendez ce discours? Combien se retireront sans avoir rien appris? Pour ce qui me concerne, j'ai parlé à tous; mais ceux à qui cette onction ne parle pas au-dedans, ceux que l'Esprit-Saint n'instruit pas au-dedans, s'en vont sans avoir appris. Les enseignements extérieurs servent de secours et d'avertissements. C'est dans le ciel qu'est la chaire de celui qui instruit les cœurs (*Matth.*, xxiii, 8, 9).

...C'est donc le maître intérieur qui instruit, c'est le Christ qui instruit, c'est son inspiration qui instruit. Là où font défaut son inspiration et son onction, c'est en vain qu'au-dehors retentissent les paroles... (1).

C'est dans le même sens que Jésus disait aux Juifs : « Pourquoi ne comprenez-vous pas mon langage? Parce que vous ne pouvez entendre ma parole » (*Joh.*, viii, 43). Si cette parole n'éclaire pas les intelligences, les paroles du Maître demeurent inintelligibles.

Et saint Thomas interprète pareillement le mot du Seigneur sur le Saint-Esprit :

« Il vous enseignera toutes choses » (*Joh.*, xiv, 26) : De même que la mission du Fils avait pour objet de conduire les hommes au Père, de même la mission de l'Esprit-Saint a pour objet de conduire les fidèles au Fils... Sa mission a pour effet de donner participation à la divine sagesse et la connaissance de la vérité. Le Fils nous livre la doctrine puisqu'il est le Verbe; mais l'Esprit-Saint nous rend capables de recevoir sa doctrine. Il dit donc : il vous enseignera toutes choses; car l'homme a beau enseigner au-dehors, si l'Esprit-Saint ne donne au-dedans l'intelligence, c'est en vain qu'il peine... et pareillement, les paroles du Fils, usant de l'instrument de l'humanité, n'ont de valeur que si lui-même agit au-dedans par le moyen de l'Esprit-Saint... Il nous fait savoir toutes choses en nous inspirant, en nous dirigeant et en nous élevant aux choses spirituelles. Car, de même que celui qui a le goût corrompu ne peut avoir la connaissance des

(1) *In Epistolam Joannis ad Parthos, P. L.*, XXXV, col. 2004. Il parle dans ses *Tractatus in Joh.* (v, 19), à propos de *Math.*, xix, 12 (col. 1527), de ce maître intérieur, qu'est le Christ, qui ouvre les cœurs et donne l'intelligence.

sensations gustatives, de même celui qui est infecté par l'amour du monde ne peut goûter les choses divines...

Ces derniers mots nous font entrevoir jusqu'où peut atteindre cette action du maître intérieur; tout le monde se rappelle les belles sentences de l'Imitation :

Que retentissent les mots, ils ne donnent pas l'esprit.

Belles paroles ! mais si tu te tais, elles n'enflamment pas le cœur.

Les docteurs livrent la lettre, mais toi, tu en ouvres le sens.

Ils profèrent des mystères, mais toi, tu fais comprendre leurs expressions.

Ils édictent des préceptes, mais toi, tu aides à les accomplir.

Ils montrent la voie, mais toi, tu donnes la force d'y marcher.

Eux, c'est uniquement au-dehors qu'ils agissent, mais toi, tu instruis et illumines les cœurs.

Eux arrosent le dehors, mais toi, tu accordes la fécondité.

Eux clament des mots, mais toi, tu fais comprendre ce qu'on entend (1).

Nous lisons aussi dans l'Imitation (Lib. I, III, 3) : « Plus l'âme est unifiée et intimement simplifiée, plus aussi sans peine elle comprend de vérités et de plus hautes vérités : car d'en haut elle reçoit la lumière de l'intelligence ».

Autre leçon et nouvelle activité du Maître intérieur : il a donné l'intelligence de foi, première et indispensable; aux esprits qui s'en rendent dignes, il rend cette foi comme transparente et les introduit dans le secret des mystères divins : action encore tout individuelle. L'histoire des saints abonde en récits de ces illuminations, qui communiquent à des simples, sans lettres, une science plus élevée que celle des plus grands docteurs.

L'épître de saint Jean ne parle jamais explicitement de cet autre effet de l'onction sainte; cependant tout l'esprit de cet écrit, son atmosphère spéciale, certaines expressions supposent chez l'auteur et chez les chrétiens, vraiment chrétiens, cette science supérieure. Nous retrouvons, en effet, le climat que représentent certaines pages de saint Paul : ses développements

(1) *De imitatione Christi*, lib. III, cap. II, 2; cf. aussi lib. I, cap. III, 2, 3.

sur la sagesse, offerte à tous les chrétiens, mais assimilée seulement par les spirituels et les parfaits (I Cor., I, 17; III, 23); ses élévations sur la « super-science » (ἐπιγνωσις), sur la gnose qu'il souhaite à ses fidèles (Col., I, 9; II, 2; Éph., I, 17-19; III, 5, 18, 19; VI, 19; Phil., III, 15...).

Saint Jean, pareillement, ne se contente pas de revendiquer, pour lui et ses pareils, la foi en Dieu, il assure qu'ils ont la vision de Dieu (III, 6) : foi transparente. Également, il affirme qu'ils connaissent Dieu (II, 3, 4, 13, 14; III, 1, 6; IV, 6, 7, 8; V, 20), avec une insistance qui suggère que cette connaissance est d'ordre mystique. Et, de fait, tous les commentateurs, depuis Didyme, ont vu là une connaissance doublée d'une communion :

Connaître, surtout dans les Écritures, ne désigne pas toujours l'acte de savoir, mais avoir l'expérience de quelque chose et lui être uni. Ce qui est prouvé par l'analyse de divers textes : *Luc*, XIII, 27 (Jésus ne participe pas à leur péché); *Gal.*, IV, 9; 2 *Tim.*, II, 19. D'où il suit que celui qui dit connaître Dieu, en ce qu'il est mêlé à lui et qu'il a part avec lui, doit nécessairement garder aussi ses commandements; c'est pourquoi il ajoute ensuite l'inverse du connaître (qui ne garde pas ses commandements ne le connaît pas). *En cela nous connaissons*, c'est-à-dire, nous savons, *que nous le connaissons*, à savoir que nous lui sommes unis et que nous gardons ses commandements (1).

Saint Thomas découvre cette science de la foi dans la promesse de Jésus :

« L'Esprit-Saint vous enseignera toute vérité » à savoir les vérités de la foi, qu'il enseignera en cette vie par une sorte d'intelligence élevée et qu'il enseignera pleinement dans la vie éternelle, là où nous le connaissons comme nous sommes connus (I Cor., XIII, 12 et I *Joan.*, II, 27).

(1) P.G., XXXIX, col. 1779, sq. Oecuménus, en son commentaire (P.G., CXIX, col. 632), répète les mêmes remarques. Item, Théophylacte (CXXVI, col. 20), encore plus bref. Je ne me souviens pas avoir trouvé de pareilles définitions chez les commentateurs latins. Calvin voit là une connaissance vivante; il reproche aux Sorbonistes une science « ex qua ne minima quidem scintilla pietatis emicare queat ».

Et ailleurs il affirme encore cette connaissance des choses de la foi que contient l'onction du Saint-Esprit :

Quelques-uns possédant la grâce sanctifiante (*gratum faciens*) peuvent se trouver comme hébétés relativement à certaines choses qui ne sont pas nécessaires au salut ; mais sur celles qui sont nécessaires au salut, ils sont suffisamment instruits par l'Esprit-Saint, suivant ces mots de *I Joan.*, II, 27 : Son onction vous instruira de toutes choses (1).

Voilà donc les grâces qu'apporte l'onction du Saint-Esprit et les activités individuelles qu'elle soutient : la lumière de la foi, qui pousse à croire à la révélation, l'enseignement du Maître intérieur qui produit, et l'intelligence première des vérités de foi, et, en certains cas, une science toute personnelle et infuse de ces vérités.

Ces grâces et ces activités ont mis le chrétien en possession personnelle de sa foi : il lui reste à la défendre, en dépistant et en repoussant les doctrines hérétiques ou erronées qui menaceraient de la pervertir.

Il est vrai que c'est à l'Église enseignante que revient cette charge de discerner et de dénoncer les hérésies. Mais, même si le charisme du discernement des esprits était très répandu (*I Cor.*, XII, 10) et bien que les apôtres fussent attentifs à contrôler les doctrines et à dénoncer les hérésies, il pouvait arriver que de simples fidèles fussent obligés de pourvoir individuellement à la sécurité de leur foi. Au reste il est constant que la foule des chrétiens, l'*Ecclesia discens*, a eu parfois une part décisive dans la découverte et dans le rejet des hérésies. On sait la douleur du peuple chrétien devant le blasphème de Nestorius, refusant à Marie le titre de Mère de Dieu. Un siècle auparavant, le peuple fidèle manifesta la fermeté invariable de sa foi à l'encontre de la faiblesse et des palinodies des évêques courtisans, courant de synode en synode et corrigeant dans le concile d'aujourd'hui les formules qu'ils avaient établies et jurées dans le concile d'hier. Saint Hilaire

(1) 2^a 2^{ae}, q. VIII, art. 4, 1^{um}.

a célébré d'une formule vengeresse cette fidélité du populaire : « Sanctiores aures plebis quam corda sunt sacerdotum » (1).

Aussi bien, dans les vers où Gerson énumère quels sont ceux qui ont qualité pour examiner les doctrines, il ajoute les particuliers aux autorités officielles :

Concilium, Papa, praesul, doctor benedoctus,
Discretor quoque spirituum de dogmate censent (2).

Aux trois premiers, il attribue une autorité authentique; aux docteurs et licenciés en théologie, il reconnaît une autorité en partie authentique, en partie doctrinale; à ces derniers, il adjoint tout homme suffisamment instruit des saintes lettres; et dans des considérations, dont les difficultés de son époque excusent les graves erreurs, il met le jugement de ce particulier au-dessus de la déclaration du pape mal informé, ou de la décision du concile. Quoiqu'il en soit de ces tendances hérétiques, il reconnaît à un simple fidèle, qui ne possède ni un grade académique, ni le charisme du discernement des esprits (1 Cor., XII, 10), le droit et la capacité de distinguer, en matière doctrinale, l'erreur de la vérité. Scaramelli tient la même position : outre le discernement des esprits, infus par grâce gratuitement donnée, il définit un discernement des esprits qu'on peut acquérir par le travail et l'industrie (3).

C'est également à de simples fidèles, qui ne sont ni des

(1) *Liber contra Auxentium*, 6, P. L., X, col. 613; dans son « *ad Constantium augustum* », liber primus, 8, col. 564, il relate que les évêques, craignant le jugement du peuple, passèrent de la maison du Seigneur au palais.

(2) *De examinatione doctrinarum*, dans GERSONI *Opera*, Anvers, 1706, col. 7 et 11.

Il est à noter que les auteurs traitent très peu du discernement des doctrines : les traités classiques (Bona, Scaramelli, saint Bernardin de Sienne, Adriaenssens ou Hadrianus...) sur le discernement des esprits ne considèrent guère que les inspirations intérieures (et c'est le titre qu'on donnait anciennement à ces traités). Ils ne parlent qu'occasionnellement du discernement des doctrines.

(3) Gio. Battista SCARAMELLI, *Discernimento dei Spiriti per il retto regolamento delle azioni proprie ed altrui*, Venezia, 1756, cap. IV, p. 33, sq. Traduction française, Paris, 1893, p. 49.

mystiques, ni des docteurs, que saint Jean reconnaît la possibilité et donne l'ordre de démasquer les antéchrists et les faux docteurs (II, 18-27; IV, 1-6), de reconnaître l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur : office strictement individuel.

Déterminons ce qui est proprement individuel dans cette fonction. Ce n'est pas le critère, la pierre de touche, qu'il faut appliquer à l'esprit pour l'éprouver et le découvrir : critère unique, la doctrine déjà reçue, les formules dogmatiques déjà consacrées : Jésus-Christ (II, 22; III, 23; V, 1; cf. *I Cor.* XII, 3), Jésus-Christ venu en chair (IV, 1), Jésus, fils de Dieu (V, 5; III, 23); tout cela est transmis par la prédication ecclésiastique. Ce que le Saint-Esprit communique aux âmes croyantes, c'est de sentir comment telle doctrine frelatée, se couvrant parfois d'une spécieuse recommandation de piété, est contraire à l'enseignement orthodoxe et ecclésiastique, dissout ou brise le Christ : discernement parfois malaisé, comme le montrèrent les controverses suscitées par l'arianisme, les disputes autour de *homoousios* ou de *homoiousios*, et qui nécessite une intervention puissamment éclairante de l'onction du Saint-Esprit; onction plus active chez les saints, qui restent en parfaite communion avec Dieu, le voient et le connaissent.

* * *

Voici le chrétien en possession personnelle d'une foi certaine et lumineuse; il lui manque encore, pour la plénitude et l'aisance de sa vie intérieure, une autre certitude intime, certitude qui engendre la confiance en Dieu. Ce sont ces deux sentiments que saint Jean veut trouver et exciter chez ses fidèles.

La certitude d'abord de posséder Dieu. Remarquons l'insistance de l'apôtre sur ce point, insistance qui se traduit en partie par l'emploi surabondant du verbe « connaître ». Le chrétien a besoin de connaître qu'il est en communion avec Dieu (I, 6), qu'il est ou demeure en lui (II, 5, 6; III, 24; IV, 12-16; V, 20), qu'il est né de lui, qu'il est fils de Dieu (III, 9,

10; IV, 7; V, 1, 18), qu'il le voit ou le connaît (II, 3-5; IV, 7; III, 6; II, 9, 10), qu'il possède la charité parfaite (II, 3-5; IV, 12, 17), qu'il a la vie éternelle en soi (III, 15).

Mais cette certitude, qui est la certitude de la grâce sanctifiante, est-elle possible et à quel degré? Suivant la doctrine commune des théologiens catholiques, à moins d'une révélation spéciale, — privilège limité — personne ne peut avoir la certitude d'être en état de grâce; mais il peut le conjecturer « à divers signes... tels que se complaire en Dieu, mépriser les choses mondaines, n'avoir pas conscience d'être en état de péché mortel » (1^{re} 2^{ae}, art. 5). On estime généralement que cette connaissance conjecturale peut revêtir une véritable certitude morale, à savoir cette certitude qu'on atteint en matière historique ou celle qui suffit pour prendre une décision morale. Rappelons d'autre part que cette certitude morale de vivre dans la grâce de Dieu est normale et indispensable dans la vie chrétienne.

Comment obtenir cette certitude? Les critères totalement extérieurs, sociaux et ecclésiastiques, — faire partie de l'Église — ne suffisent pas : Saint Jean dénonçait à ses fidèles ces faux-frères qui avaient longtemps fait partie des membres de l'Église, sans en être véritablement, puisqu'ils en étaient sortis (II, 19). Il propose donc d'autres critères : d'abord des critères extérieurs : en dehors de la vraie foi (IV, 15; V, 1), la pratique des commandements (II, 3, 4; III, 24), l'imitation du Christ (II, 6; I, 6, 7), la charité fraternelle (II, 9-11; III, 10, 14, 15, 18; IV, 7, 12, 16). L'exemption du péché est un critère surtout intérieur (III, 6-10; V, 18).

Mais voici où se manifeste l'originalité de saint Jean : il donne aussi comme critère l'Esprit de Dieu : « Voici en quoi nous connaissons que nous demeurons en lui et lui en nous, en ce qu'il nous a donné de son Esprit » (IV, 13; III, 24).

Saint Jean, parlant pour l'ensemble des fidèles, ne fait pas ici allusion aux manifestations charismatiques, glossolalies, prophéties ou autres, qu'il ne mentionne jamais, qui probablement étaient devenues fort rares à son époque et qui étaient

destinées à disparaître. D'ailleurs, comme le remarque saint Augustin, ce signe ne vaut plus pour nous : « quand nous imposons les mains à un enfant, personne ne s'attend à le voir parler en langues » (sur III, 24, *tract.* VI, 10, col. 2025). Le même saint docteur ajoute que la possession de l'Esprit se manifeste par la charité qu'on porte à ses frères et à toute l'Église, répandue dans le monde (*ibid.* et sur IV, 13; *tract.* VIII, 12, col. 2043).

Cette dernière explication nous paraît encore insuffisante : elle confond le critère de la charité fraternelle et celui de l'Esprit. Nous pensons qu'il y a là le rappel d'une expérience chrétienne, unique et spécifique : le sentiment de l'Esprit-Saint, présent en l'âme de tout chrétien. Saint Paul se réfère à cette expérience dans l'affirmation deux fois répétée : « Vous avez reçu un esprit de filiation, dans lequel nous crions : Abba, ô Père; et l'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu » (*Rom.*, VIII, 14, 15; *Gal.*, IV, 5, 6). Sur quoi saint Thomas écrit :

L'homme spirituel, non seulement apprend du Saint-Esprit ce qu'il doit faire, mais aussi son cœur est mû par l'Esprit-Saint. Aussi faut-il donner un sens plus large aux mots : « ceux qui sont menés par l'Esprit ». En effet, ceux-là sont dits menés, qui sont mus par un instinct supérieur. Exemple des animaux... Pareillement l'homme spirituel n'est pas mû surtout par le mouvement de sa propre volonté, mais c'est de par l'instinct de l'Esprit-Saint qu'il est incliné à faire quelque chose, suivant le mot d'Isaïe (LIX, 19) : « il viendra comme un fleuve violent que contraint le souffle de Dieu ». Et il est dit aussi (*Luc*, IV, 1), que le Christ était conduit par l'Esprit dans le désert. Ce qui n'exclut pas que les hommes spirituels n'agissent par leur volonté et leur libre arbitre, car ce mouvement même de la volonté et du libre arbitre est causé en eux par l'Esprit-Saint, suivant le mot de saint Paul (*Phil.*, II, 13) : « c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire ».

Scaramelli, s'appuyant sur saint Grégoire et sur Gerson, assure que les âmes saintes discernent en elles le bon esprit du mauvais esprit, les révélations divines des illusions, au moyen d'une saveur intime, ou bien d'une douceur spirituelle. Il tire de l'exemple de sainte Thérèse que cette impression

apporte avec elle le sentiment d'une absolue certitude; mais il ajoute que ce critère n'est perceptible qu'aux personnes jouissant de grâces spéciales et qu'il ne dispense pas de consulter un directeur expérimenté (1). Retenons de ces déclarations que le Saint-Esprit peut se rendre directement sensible à l'âme.

Le R. P. Bainvel assure, de son côté :

Il y a pour le commun des chrétiens, j'entends pour ceux qui vivent de la vie chrétienne et qui sont en état de grâce, quelque chose de plus profond (que la conversion) et de plus intime, comme une première perception confuse et rudimentaire de ce que les mystiques éprouvent en eux-mêmes... Quand nous avons *vécu quelque chose* (c'est la seule formule qui traduise bien ma pensée), notre connaissance de cette chose prend un caractère à part : toute l'âme en est, et il y a je ne sais quel sens intime d'une vérité nôtre, familière, faisant partie de nous-mêmes et de notre vie, que l'on n'a pas dans la connaissance purement spéculative. Saint Thomas appelle cela le sens d'une certaine identité de nature, d'une certaine parenté (*connaturalitas quaedam*) entre nous et l'objet connu : l'homme de bien en étudiant le bien y retrouve, y reconnaît quelque chose de soi et du sien. Cette sympathie, cette affinité entre ce que nous sommes et ce que nous connaissons est quelque chose d'expérimental. Ne faut-il pas en conclure que nous avons tous une certaine expérience du surnaturel en nous? Saint Thomas semble le laisser entendre : « Il y a deux façons de bien juger d'une chose : en y appliquant parfaitement sa raison, ou par une certaine identité de nature avec l'objet dont on juge : ainsi celui qui sait la morale juge bien des choses de la chasteté par raison spéculative ; celui qui possède la vertu de chasteté en juge par une certaine affinité avec elle. Ainsi pour les choses divines, la sagesse intellectuelle nous en fait juger sainement en spéculation ; mais en juger saintement selon cette parenté avec elles, c'est l'effet du don de Sagesse. Mais cette sympathie ou cette affinité avec les choses divines, nous l'avons par la charité » (2).

(1) Édition ital., p. 28, sq.; traduction française, p. 41, sq. Il cite : *Les dialogues de saint Grégoire*, lib. IV, cap. 48 et *De probatione spirituum*, de GERSON.

(2) *Nature et surnaturel*, Paris, 1903, p. 319, sq.; il cite 2^a 2^{ab}, q. XLV, art. 2.

Ces considérations sont particulièrement intéressantes : elles montrent que la foi certaine et lumineuse, d'une part, la charité et le sens du surnaturel, d'autre part, sont corrélatifs et ne peuvent subsister l'un sans l'autre. Cela est bien dans l'esprit de l'épître de saint Jean qui joint étroitement foi et amour et résume ainsi la doctrine de son Maître : « Et voici quel est son commandement, c'est que nous croyions au nom de son fils Jésus-Christ et que nous nous aimions les uns les autres suivant qu'il nous en a donné le commandement » (III, 23).

Cette expérience intime du surnaturel, cette conscience de l'action du Saint-Esprit, se doublent d'un autre sentiment, la seconde disposition que saint Jean veut voir chez ses chrétiens : un amour de Dieu sans mélange, une absolue confiance en lui.

L'amour de Dieu tient une grande place chez saint Jean, plus encore dans son épître que dans son évangile. Le disciple bien-aimé entend toujours la dernière prière de son Maître : « Et je leur ai fait connaître ton nom, et je le leur ferai connaître, afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et que je sois aussi en eux » (*Joh.*, XVII, 26). De ces mots éblouissants l'apôtre a déduit plusieurs principes.

D'abord sa définition de Dieu : « Dieu est amour » (IV, 7, 8, 16). L'amour est ainsi conçu comme une force divine : de son foyer céleste elle se répand dans le monde; s'abandonner à cette force, rester dans l'amour, est donc rester en Dieu, avoir communion avec lui. Il n'est même plus besoin d'ajouter un déterminatif à ce mot « amour » : il désigne toujours cet attribut divin, soit en lui-même, soit en sa participation (III, 16; IV, 10, 16, 17, 18; 2 *Joh.*, 6).

Manifestations historiques de cet amour : après l'amour premier et principal du Père pour son Fils, que Jean ne mentionne pas ici, il présente l'amour de Dieu pour les hommes; c'est lui le premier qui les a aimés (IV, 10), en donnant son Fils pour eux (IV, 9, 10, 14, 16; cf. *Joh.*, III, 16; *Rom.*, VIII, 32), en permettant qu'il livrât sa vie pour l'expiation de leurs péchés (III, 16, 17), en leur conférant la filiation divine (III, 1).

En conséquence, les hommes doivent aimer Dieu, amour qui prend deux formes, intimement liées et interdépendantes (v, 2) : garder les commandements de Dieu (II, 5; v, 2, 3); aimer ses frères (III, 16, 17; IV, 11, 19, 20; v, 1, 3; II, 17). Cet amour est donné tout à la fois comme le signe et comme l'effet de la communion du chrétien avec Dieu (II, 5, 6; III, 10, 12, 17; IV, 7, 8, 12, 16).

Nous sommes ainsi conduits à penser que saint Jean donne souvent un sens complexe à ce mot réservé « amour ». L'amour de Dieu, que le chrétien sent en lui-même et par lequel il a la certitude d'être en communion avec Dieu-amour, ne peut-il se concevoir comme le sens de l'amour que Dieu porte à ses créatures? D'ailleurs notre amour pour Dieu n'est-il pas le reflet et le gage de l'amour de Dieu pour nous? Nous croyons saisir cette signification plus compréhensive dans certaines phrases de saint Jean, en particulier dans celle-ci : « Dieu est amour et qui demeure dans l'amour demeure en Dieu et Dieu en lui. Voici en quoi pour nous cet amour est accompli, en ce que nous ayons de l'assurance au jour du jugement : car tel est celui-là, tels aussi nous sommes dans le monde. Il n'y a pas de crainte dans l'amour, au contraire l'amour accompli bannit la crainte : car la crainte a rapport au châtement et celui qui craint n'est pas accompli dans l'amour » (IV, 16-18). Sans doute notre assurance peut être produite par notre conscience d'avoir sincèrement aimé Dieu, fidèlement gardé ses commandements, tout spécialement le commandement de la charité fraternelle; et, de même, la crainte du châtement peut envahir et infecter notre amour pour Dieu, notre volonté de le servir. Mais combien plus inébranlable surgit l'assurance qui s'enracine dans le sentiment de l'amour paternel dont Dieu nous presse! Et combien plus sûrement toute crainte est-elle chassée par l'abandon à ce même amour? N'est-ce pas cette disposition qui pousse saint Paul à défier toute la création de le séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ notre Seigneur (*Rom.*, VIII, 35-39)?

La confiance, l'assurance (*παρρησία*) : c'est le sentiment qui

doit régner, imperturbable, dans le cœur de tout chrétien : confiance à la pensée du Jugement, qui ne peut nous épouvanter puisque Dieu nous aime (II, 28; IV, 17); confiance que Dieu exaucera toutes nos prières (III, 21, 22; V, 14, 15); nous retrouvons là un écho de la promesse que Jésus ne se lasse pas de répéter au cours de son dernier entretien (*Joh.*, XIV, 13, 14; XV, 7, 16; XVI, 23, 24, 26, 27). Comme cette assurance donne de force, de fermeté et d'aisance à une vie religieuse! Et si elle fait défaut, l'âme peut-elle concevoir et conserver l'attitude filiale qu'elle doit entretenir à l'égard de son Dieu?

Ce sentiment d'amour confiant, si étroitement allié au sentiment d'être en communion avec Dieu, saint Jean n'aurait-il pas accepté avec saint Paul (*Rom.*, V, 5; VIII, 26, 27) d'en attribuer la production à « l'Esprit qui nous a été donné » et par lequel nous savons que nous demeurons en Dieu? Ainsi l'Esprit apparaît comme l'auteur véritable de cet individualisme chrétien : par la lumière de grâce il fait adhérer à la révélation; se faisant notre Maître intérieur, il nous infuse de notre foi l'intelligence primaire, puis une connaissance plus profonde; son onction nous permet de démasquer les faux prophètes; et enfin il nous assure que nous possédons Dieu et il nous infuse l'amour confiant qui ne craint pas le jugement et qui profère les prières victorieuses.

Et c'est parce qu'il est l'œuvre de l'Esprit que cet individualisme, loin d'être un danger pour l'unité de la société chrétienne, ne peut que la resserrer : le Saint-Esprit, âme de l'Église, en même temps qu'il dirige dans son ensemble l'édification du corps du Christ, inspire à chacun des membres les activités qui doivent le mieux concourir à l'accomplissement du dessein, de toute éternité arrêté par le Père.